



**CÉAS de la Mayenne**  
Centre d'étude et d'action sociale

29 rue de la Rouillère  
53000 Laval  
Tél. 02 43 66 94 34  
Fax : 02 43 02 98 70  
Mél. ceas53@orange.fr  
Site Internet : www.ceas53.org

**CÉAS-point-com**

Bulletin hebdomadaire à destination des adhérents

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire diffusé par  
messagerie électronique aux seuls  
adhérents du CÉAS.

Contributeurs pour ce numéro :  
Claude Guioullier.  
Nathalie Houdayer.

Vendredi 25 novembre 2016

N° 693



## Gérontologie

# Le baluchonnage québécois à l'étude en France

Quand un aidant a besoin de passer le relais, mais tout en permettant à la personne aidée de rester à son domicile, une solution serait de recourir au dispositif du « baluchonnage », qui fonctionne depuis longtemps au Québec, et qui assure une présence continue par une tierce personne.

Pendant, en France, pour respecter la législation du travail, il faut faire se succéder, toutes les huit à douze heures, plusieurs personnes à domicile. Cette succession d'intervenants n'est pas forcément satisfaisante pour les personnes en perte d'autonomie.

Comme prévu dans un rapport annexé à la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement (dite « ASV »), le Premier ministre, Manuel Valls, lance une étude pour mesurer les bénéfices du baluchonnage, tel qu'il pourrait être transposé en France, « en termes d'organisation du travail, de mieux-être dans la relation aidant-aidé, de santé de l'aidant et de la personne aidée ». Cette étude est confiée à Joëlle Huillier, député socialiste de l'Isère, qui doit rendre son rapport en janvier 2017.

La mission vise à répondre à quatre objectifs :

- « Recenser et analyser les initiatives territoriales en matière de baluchonnage, tant du point de vue des usagers que des professionnels et des structures, que de celui des institutions et des financeurs publics, afin de confirmer, le cas échéant, l'intérêt de l'encourager, en précisant notamment pour quels situations et publics prioritaires ;
- Échanger avec les différentes parties prenantes, apprécier la plus-value pour les usagers de ce mode d'accompagnement et identifier les points de blocage ainsi que les solutions de compromis qui permettraient de lever les freins identifiés ;
- Identifier les modalités organisationnelles et de fonctionnement pertinentes, ou au contraire, celles à éviter, compte tenu des difficultés qu'elles génèrent ;
- Proposer les moyens de faciliter le développement des modalités reconnues comme pertinentes pour l'amélioration de cette solution, notamment en termes de structuration de l'offre (articulation avec l'offre d'accueil temporaire et les plates-formes d'accompagnement de répit). »

Le Premier ministre a lancé une seconde mission d'étude, cette fois-ci pour février 2017, confiée à Georges Labazée, sénateur socialiste des Pyrénées-Atlantiques, et portant sur la tarification des services d'aide à domicile.

En savoir +



<http://baluchonalzheimer.com/>

Baluchon Alzheimer a pour mission d'offrir du répit, du soutien et de l'accompagnement aux aidants qui désirent garder à domicile leur proche atteint de la maladie d'Alzheimer ou de certaines maladies apparentées, dans le respect des valeurs établies par l'organisme.



- Permettre aux aidants de prendre du répit en toute tranquillité durant 4 à 14 jours sans avoir à transférer leur proche dans un autre milieu que son domicile.
- Soutenir les aidants dans l'accompagnement de leur proche en leur proposant des stratégies d'intervention adaptées à leur propre situation.
- Offrir un service de qualité, accessible, qui favorise le maintien à domicile, avec un soutien, une évaluation et un suivi.



### « Le contact avec les autres enrichit »...

Dans le CÉAS-point-com n° 679 du 23 septembre 2016, nous avons mis en avant le point de vue de Jean-Michel Djian, publié dans Ouest-France du 26 août (« Ouvrons-nous au monde »). Un lecteur s'est retrouvé dans les propos du journaliste et politologue : « *Le repli sur soi isole, sclérose la pensée, provoque de la mélancolie et rend moins humain... alors que le contact avec les autres enrichit, stimule et favorise le développement de la personne. Mais c'est parfois difficile de se laisser interroger par l'autre, surtout quand les mêmes mots n'ont pas le même sens pour chacun. C'est une remise en question permanente, mais elle évite de s'installer dans la routine d'une petite vie bien tranquille et bien-pensante* » (adhérent du CÉAS).



### La pensée hebdomadaire

« *Tous les athlètes ont le droit au sport propre et ont le droit de concourir dans un environnement propre. Il est désormais temps que les organisations internationales se dressent contre le dopage et affirment avec vigueur leur engagement pour la protection des athlètes propres et pour la tolérance zéro. Cela ne pourra se faire que par le biais de la sanction collective (des athlètes, des officiels et des organisations).* »

*Déclaration du Comité des sportifs de l'Agence mondiale antidopage (AMA) du 18 juillet 2016. NDLR. Le Comité international paralympique a exclu la Russie des Jeux qu'il a organisés à Rio de Janeiro du 7 au 18 septembre, alors que le Comité international olympique avait été beaucoup plus tolérant, pour les Jeux olympiques qui se déroulaient en juillet, vis-à-vis de la Russie...*

### Un objet social ni trop large, ni trop précis...

Avec l'ordonnance n° 2016-131 du 10 février 2016, applicable au 1<sup>er</sup> octobre 2016 (article 1145 du code civil), le droit des contrats a évolué : « *La capacité des personnes morales est limitée aux actes utiles à la réalisation de leur objet tel que défini par leurs statuts et aux actes qui leur sont accessoires, dans le respect des règles applicables à chacune d'entre elles* ».

Cette formulation juridique un peu hermétique a des conséquences directes sur les associations. Dans les faits, il est plus que jamais nécessaire de **porter une très grande attention à l'objet social de l'association** : celui-ci doit englober l'ensemble des activités de l'association. Les objets imprécis, flous, sont déconseillés mais, pour autant, il convient de conserver un cadre suffisamment global pour ne pas avoir à modifier trop souvent l'objet social. Dans un souci de lisibilité, et aussi pour être le plus exhaustif possible, une solution peut être de bien distinguer, dans les statuts, objet social et moyens d'action, ou encore buts et objectifs.



## À vos agendas

Le jeudi 8 décembre, à Mayenne

### Ateliers du développement durable et des territoires

Le jeudi 8 décembre, de 9 h à 17 h, à l'Espace de spectacle du Centre hospitalier du Nord-Mayenne (route d'Alençon), l'Union régionale des Centres permanents d'initiatives pour l'environnement des Pays de la Loire (URCPIE) organise sa 11<sup>e</sup> édition des Ateliers du développement durable et des territoires. En 2016, l'organisation est confiée au CPIE Mayenne-Bas-Maine. Les ateliers porteront sur la santé et l'environnement : « *Comment stimuler, favoriser, accompagner l'action des individus et des acteurs pour créer ensemble les conditions d'environnements favorables à la santé ?* »

Au programme :

- 9 h 45 : définition de la « santé environnement », avec Gwénaëlle Hivert, de l'Agence régionale de santé (ARS).
- 10 h : calcul du risque pour la santé (les cadres de vie favorables / défavorables à la santé ; les gestes simples à adopter), avec Annette Lexa, toxicologue (société RCMA).
- 10 h 30 : comment accompagner au changement dans le domaine spécifique de la santé-environnement ?, avec Émilie Delbays-Atge, coordinatrice de projets pour l'ONG WECF-France.
- 11 h 30 : co-créer des conditions d'environnements favorables à la santé, avec témoignages d'acteurs (prise en compte de la qualité de l'air intérieur dans une Maison de la petite enfance ; prise en compte des nouveaux risques d'exposition aux produits phytosanitaires à l'initiative de salariés ; implication citoyenne dans la création de jardins partagés).
- 14 h 30 : ateliers participatifs (cinq ateliers au choix) et retours d'expérience.

Inscriptions : CPIE Mayenne-Bas-Maine, tél. 02 43 03 79 62 ; mél. [contact@cpie-mayenne.org](mailto:contact@cpie-mayenne.org) ; site Internet : [www.cpie-mayenne.org](http://www.cpie-mayenne.org)

Participation : 20 euros (comprenant déjeuner, pauses gourmandes, dossier de la journée). Étudiants et demandeurs d'emploi : 13 euros.